



On en parle

L'actualité comptable des sociétés françaises



Février 2021

Cette newsletter vous présente des morceaux choisis de l'actualité comptable des sociétés françaises. Elle complète la newsletter mensuelle « [IFRS en Bref](#) » qui présente les derniers développements en matière de normes IFRS.

Présentation des états financiers primaires : où en est l'IASB ?

En réponse aux nombreuses critiques quant à l'inflation et la lisibilité des informations à fournir dans les annexes IFRS, l'IASB a ouvert un projet labellisé « **Better communication** » qui couvre plusieurs réflexions connexes : format et contenu des états financiers et des annexes, communication financière et extra financière, reporting électronique...

Fin décembre 2019, l'IASB a publié un certain nombre de propositions relatives au **format des états financiers primaires et à la communication de la performance** au travers de son exposé-sondage intitulé « [General Presentation and Disclosures](#) », dont l'appel à commentaires s'est terminé le 30 septembre dernier.

Dans ce projet, l'IASB s'est essentiellement focalisé sur la **présentation de l'état du résultat global** sur les modalités de **communication d'indicateurs de performance interne notamment non GAAP et plus accessoirement sur le tableau des flux de trésorerie**.

Principaux commentaires

Le premier constat est que ce projet a mobilisé les parties prenantes puisque l'IASB indique avoir reçu **215 lettres de commentaires**, avoir également pris contact avec une cinquantaine d'utilisateurs et enfin recueilli des analyses de terrain auprès de plusieurs entreprises volontaires.

Parmi les propositions formulées par l'IASB **certaines font globalement consensus** tandis que **d'autres** ont reçu un **accueil beaucoup plus mitigé**.

Si la **présentation de nouveaux sous-totaux** pour mieux structurer le compte de résultat semble **recueillir un certain nombre de suffrages**, la **définition de la catégorie opérationnelle** comme une catégorie **par défaut**, **l'absence de précision quant à la notion d'activité principale** et l'interdiction de **présenter cette catégorie de façon mixte** (natures/fonctions) ne sont **pas plébiscitées** par tous les commentateurs.

Le fait de **devoir distinguer parmi les entreprises mises en équivalence celles qui**

seraient intégrées aux activités du groupe ne fait pas non plus recette.

Si l'intégration des **mesures de performance du management dans les annexes** fait **plutôt consensus**, leur **définition** fait l'objet d'un certain nombre de commentaires, qui ne vont **pas tous dans le même sens**. Certains souhaiteraient que ces dispositions ne concernent pas uniquement des différentiels de charges et produits tandis que d'autres voudraient que le périmètre de la communication financière concerné soit précisé.

Enfin les avis sont **partagés** sur la **présentation des éléments inhabituels** dans une note séparée de l'annexe et leur **définition** est généralement considérée comme **trop restrictive**.

Prochaines étapes

Sur la base des décisions qui ont été prises lors de **sa réunion de janvier 2021**, les nouvelles discussions de l'IASB devraient s'organiser de la façon suivante :

- **confirmation des points qui font plutôt consensus** sans nouvelles discussions approfondies : sous-totaux et catégories, principes de désagrégation, modifications du TFT, Mesures de Performance du Management (pour les dispositions proposées) ;
- **d'autres points** qui ne font pas consensus seraient **réexaminés sur la base d'une approche par étapes** : lignes minimales, présentation de l'opérationnel (par nature ou fonction), éléments inhabituels, distinction des entités Mises En Equivalence entre intégrées et non intégrées, Mesures de Performance du Management (sur l'extension de leur définition).

En revanche, à ce stade, l'IASB ne fournit **pas de timing indicatif** quant à la publication d'une norme définitive sur ce sujet ni à sa date de première application.

Néanmoins au vu du programme de travail de l'IASB qui traite de plusieurs projets en parallèle, la future IFRS 18 ne devrait pas sans doute pas être publiée avant 2022 pour une **première application en 2024 ou 2025**.

Vos contacts



[Emmanuel Paret](#)
Associé KPMG
Directeur de la doctrine comptable



[Edith Schwager](#)
Director KPMG
Doctrine comptable

KPMG vous accompagne

Pour accéder aux précédents numéros de notre Newsletter On en parle sur kpmg.fr, [cliquez ici](#)

Pour une vue d'ensemble de notre bibliothèque de publications sur les IFRS : [cliquez ici](#)

Ecoutez [Les Matinales de KPMG](#) – une émission de radio pour décrypter l'essentiel de l'actualité comptable et financière en 20 minutes chrono.

kpmg.fr/mediasocial



[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos préférences et votre désabonnement, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

** «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.*

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.